

**CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT**  
**Pour l'activité « Accueil de Loisirs Sans Hébergement »**

**-AVENANT N°5-**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS**

**ASSOCIATION « CENTRE DE LOISIRS DE RICHEBOURG »**

**Entre**

La Communauté de Communes du Pays Houdanais, représentée par son Président Jean-Marie TETART, dûment habilité par la délibération n° 20/2022 du Conseil Communautaire du 30 mars 2022, ci-après désignée « CC Pays Houdanais »,

**D'une part**

**Et**

L'association « Centre de Loisirs de Richebourg » déclarée à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie, le 01/02/1994, sous le numéro 0781004464 dont l'avis de constitution a été publié au Journal Officiel du 16/02/1994, dont le siège social est situé à la mairie de Richebourg, 1 route de Houdan, 78550 Richebourg, représentée par sa Présidente, Madame Cécile CREMER, autorisée à cet effet par le conseil d'administration du 23/04/2024, dénommée « Centre de Loisirs de Richebourg » dans la présente convention,

**D'autre part**

**Préambule**

**Considérant** la délibération n° 57/2018 du 20 septembre 2018 précisant les règles de fonctionnement des ALSH de la CCPH.

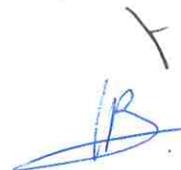
**Considérant** que les dispositions de la convention de subvention signée le 25 mai 2022 entre la CC Pays Houdanais et l'association prévoient la réalisation d'un audit des comptes de l'association par un cabinet d'expert-comptable afin de permettre à la CCPH de déterminer le montant définitif de la subvention à allouer à l'association « Centre de loisirs de Richebourg » pour l'année 2024.

**Considérant** l'avance de subvention versée en janvier 2024 correspond à 25 % du montant de la subvention versée en 2023 afin de permettre à l'association « Centre de Loisirs de Richebourg » d'assurer ses dépenses de fonctionnement de l'activité « Accueil de loisirs sans hébergements » en attendant le vote du budget de la CCPH et du montant maximal des subventions 2024 à attribuer aux associations pour l'activité « Accueil de loisirs sans hébergements »,

**Considérant** la demande de subvention faite par l'association, pour l'année 2024,

**Considérant** la délibération n° 43/2024 du Conseil Communautaire du 11 avril 2024 fixant le montant maximal des subventions à attribuer aux associations pour l'activité « Accueil de loisirs sans hébergements »,

**Considérant** que les dispositions de la convention de subvention signée le 25 mai 2022 entre la CC Pays Houdanais et l'association prévoient la réactualisation de la subvention chaque année par avenant,



Il est convenu ce qui suit

**Article 1 : Octroi d'une subvention**

Une subvention de 84 000 € pour l'exercice 2024 est accordée à l'association « Centre de loisirs de Richebourg » pour l'organisation de l'activité « Accueil de loisirs sans hébergements » à Richebourg.

Ce montant a été défini au vu du dossier de demande de subvention remis par l'association et de l'audit des comptes de l'association réalisé par un cabinet d'expert-comptable à la demande de la CCPH.

**Article 2 : Versement de la subvention**

La subvention 2024 sera versée selon l'échéancier prévisionnel ci-dessous, et selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées dans le titre II de la convention de subventionnement.

	Janvier 2024	Novembre 2024
Montant du versement	25 175 €	58 825 €

**Article 3 :**

Les autres clauses de la convention du 25 mai 2022 restent inchangées.

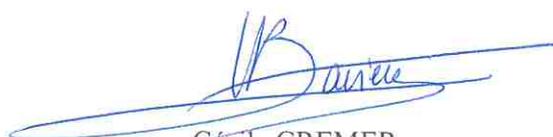
Fait à Maulette, le 29/10/2024.

*Le Président de la CC Pays Houdanais*

  
Jean-Marie TETART



*La Présidente de l'association*

  
Cécile CREMER

Association  
CENTRE DE LOISIRS  
DE RICHEBOURG  
3, route de Bazainville  
78550 RICHEBOURG  
01 34 87 65 65  
N° agrément 078 ORG 0086



## ***BORDEREAU D'ENVOI***

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS  
22 PORTE D'EPERNON, 78 550 MAULETTE**

**☎ : 01 30 46 82 80**

**Fax : 01 30 46 15 75**

**Date : 30/10/2024 N° 2024/1447 AR**

<b>EXPEDITEUR</b>	<b>DESTINATAIRE</b>
Nom : Mickaël BOLINGUE Coordinateur Enfance / Jeunesse	Nom : Madame CREMER Présidente de l'association « Centre de Loisirs de Richebourg »

**MESSAGE :**

Madame,

Veillez trouver ci-joint pour notification l'original de l'avenant n°5 à la convention de subventionnement pour votre activité A.L.S.H.

Je vous en souhaite bonne réception.

Cordialement.

Mickaël BOLINGUE

Coordinateur Enfance / Jeunesse



**DESTINATAIRE**

Mme CROCHER  
 Présidente de la Cour de Commerce  
 113g Rue de la Cour de Commerce  
 78550 AICHY-BOURG

**Les avantages du service suivi :**  
 Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

**3 modes d'accès direct à l'information de distribution :**

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
  - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 11h.
  - Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 18h.



Date : \_\_\_\_\_ Prix : 16 €  153 €  458 €

Niveau de garantie : \_\_\_\_\_ CRBT : \_\_\_\_\_



Numero de l'envoi : **1A 199 072 1158 7**

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

MB

CCPM  
 BP15  
 22 PORTE D'EPERON  
 78550 MAULETTE

EXPÉDITEUR

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).



**À CONSERVER PAR LE CLIENT**



**En provenance de :**

~~Mme CROCHER  
 Présidente de la Cour de Commerce  
 113g Rue de la Cour de Commerce  
 78550 AICHY-BOURG~~

Présenté / Avisé le : 31/10/2024

Distribué le : 06/11/2024

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre : .....

*[Signature]*



**RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION**

Numero de TAR : **AR 1A 199 072 1158 7**



MB



CCPM  
 BP15  
 22 PORTE D'EPERON  
 78550 MAULETTE



Conservation des données : 10 ans